AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0158
FR0000037046-FS0063

2 février 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MONTUPET S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 janvier 2015, la société Schroders Investment Management Limited[1] (31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds[2], a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 janvier 2015, le seuil de 5% du capital de la société MONTUPET SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 507 691 actions MONTUPET SA représentant autant de droits de vote, soit 4,71% du capital et 3,49% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MONTUPET SA sur le marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par Schroders Plc.
[2] La participation de Schroders Investment Management Limited est détenue pour le compte des clients et de fonds, mais le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 10 782 769 actions représentant 14 559 166 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.